

49190 St aubin de luigné.

St Aubin, le 03/10/2021

Madame la commissaire enquêtrice  
Mairie de st aubin.

Monsieur,

Ne pouvant nous déplacer lors de vos permanences à la mairie, nous tenons à vous transmettre par écrit quelques doléances concernant le projet de réouverture de la carrière de l'Orchère.

Nous avons choisi de venir habiter St Aubin (il y a 17 ans), pour la beauté du site, et la tranquillité du village. En effet ce village n'est il pas surnommé « la perle du layon » ? C'est, (et vous l'aurez certainement remarqué), l'un des plus beaux sites de la vallée du layon. Aussi, nous considérons que le projet de réouverture de la carrière va à l'encontre de la préservation de ce cadre de vie et de cette destination touristique.

Ce projet nous inquiète en plusieurs points.

Le passé minier de la région.

Afin de mesurer à quel point l'activité minière a été présente sur ce site depuis le XIII -ème siècle et jusqu'en 1964, je vous recommande la lecture d'un ouvrage remarquable sur le sujet : « Gueules Noires au pays du vin blanc » de JP Harang, J Boinard et F Martin.

Les anciennes galeries inondées de mine de charbon.

Notre maison, située aux « petites barres » (nommée la Sablère sur le cadastre), se trouve, comme de nombreuses maisons de la commune (anciennes et très récentes) au-dessus de kilomètres de galeries inondées.

Le projet de la carrière déposé en mairie n'en fait pas vraiment état !

Que se passera t il si après pompage de la carrière à -30m, les nappes phréatiques descendent (par vases communicants ou différences de pressions) et les galeries s'assèchent ? A-t-on pensé aux effondrements possibles ?

Aucune étude sérieuse n'a été menée sur ce point !

Peut on laisser l'empirisme opérer lorsqu'il s'agit de vies humaines ?

Si c'est en votre pouvoir, nous vous demandons de faire faire des études appropriées en ce sens.

Les tirs de mines

Des témoignages rapportent que des vibrations se faisaient déjà sentir lors des activités précédentes de la carrière. Qu'en sera-t-il lors de nouveaux tirs éventuellement plus puissants et plus profonds ?

Quelles seront les amplitudes des secousses à un kilomètre du front de taille ?

Si nos bâtiments se fissurent ou sont endommagés par les tirs de mines, l'exploitant nous doit réparation ! Un état des lieux avant exploitation est-il prévu ?

Par quels moyens l'exploitant peut-il s'engager à réparer les dégâts survenus sur des bâtiments construits sans normes anti-sismiques (fissurations ...), car il s'agit bien de mini-séisme à chaque tir de mine ?!

Les galeries visitables.

Il existe sur les coteaux du layon et du louet, de nombreuses galeries d'exploitation (non inondées) et visitables. J'ai eu l'occasion de trainer dans certaines d'entre elles comme de nombreuses personnes ; et j'ai pu remarquer leur dangerosité due au manque d'étais et aux éboulements imminents.

Certaines sont fermées mais d'autres moins connues sont accessibles et visitées.

Nos enfants traînent dans ces lieux, qui seront très exposés aux vibrations engendrées par les tirs de mines de la carrière !

Nous vous avons exposé ci-dessus ce qui nous semblait le plus inquiétant ; nous sommes également très sensibles à l'impact environnemental (bruit, poussières, faune flore et vieilles demeures menacées, augmentation du trafic routier, assèchement des puits...)

Ce projet, tel qu'il est présenté n'est pas en adéquation avec le passé, l'histoire de cette région.

En espérant que ce courrier retiendra toute votre attention, nous vous prions madame, de recevoir nos respectueuses salutations.